



24^{HEURES} texts

Les jeunes, *l'amour*
et le cyberharcèlement

Guide
d'accompagnement



Une production de

Association québécoise
Plaidoyer-Victimes

24 HEURES TEXTOS — LA VIDÉO

Réalisation : Mireille Hébert, P.R.R. Multimédia Inc.

Production : Association québécoise Plaidoyer-Victimes, Québec, Canada, 2014, 28 min 58 s

24 heures textos est une adaptation cinématographique de la pièce de théâtre du même nom créée par Mise au jeu à la demande et avec la collaboration de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes.

Comité d'orientation

Marie-Hélène Blanc, Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Irène Demczuk, Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Lilia Goldfarb, Y des femmes de Montréal (YWCA)

Katia Leroux, Association québécoise Plaidoyer-Victimes

24 HEURES TEXTOS — LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Rédaction : Irène Demczuk en collaboration avec Katia Leroux

Recherche : Katia Leroux et Irène Demczuk

Révision : Johanne Carboneau

Graphisme : Maryse Boutin — Turbinegraphique

La vidéo et son guide ont été réalisés grâce à la contribution financière de :

Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice du Canada

Fondation communautaire de la Sûreté du Québec

Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice du Québec

Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique du Québec

Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine

Véronique Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse

Citation suggérée

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE PLAIDOYER-VICTIMES. (2014). *24 heures textos* — Guide d'accompagnement.

Montréal, QC : Association québécoise Plaidoyer-Victimes.

Droits d'auteurs et droits de reproduction

Toutes les demandes doivent être acheminées à Copibec.

Téléphone : 514 288-1664 ou 1 800 717-2022

Diffusion

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

4305, rue d'Iberville, bureau 201, Montréal (Québec) H2H 2L5

Téléphone : 514 526-9037 Courriel : aqpvc@aqpvc.ca

Site Internet : www.aqpvc.ca

ISBN 978-2-922975-06-2

Dépôt légal — 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Association québécoise Plaidoyer-Victimes, 2014.

PRÉSENTATION

« Près de 19 milliards de textos ont été envoyés en moyenne par jour dans le monde en 2012. La firme Informa prévoit que ces envois atteindront près de 50 milliards en 2014. »

(Radio-Canada, 29 avril 2013)

Les adolescents et adolescentes d'aujourd'hui sont nés dans un monde où Internet et les médias sociaux sont omniprésents. Téléphone intelligent, tablette, ordinateur, ces technologies font partie de leur existence, et les jeunes n'imaginent pas devoir s'en passer. En effet, combien ne peuvent s'empêcher de texter leurs amis pendant leurs cours, autour de la table à manger avec leurs parents, en traversant la rue et même la nuit dans leur lit, lorsqu'un ami ne peut attendre au lendemain? Interagir avec ses pairs, tel est le but recherché, encouragé en cela par les forfaits de messageries texte illimitées des compagnies de télécommunications.

Si ces nouveaux modes de communication offrent de formidables occasions de rapprochement entre jeunes, qu'arrive-t-il lorsqu'ils sont utilisés pour harceler, blesser, intimider ou diffuser, sans consentement, des images suggestives ou sexuelles d'une personne mineure? **24 heures textos** a été créé pour discuter de ces enjeux avec les jeunes et les mobiliser dans la recherche de solutions.

Nous avons choisi de situer ces formes de violence dans le contexte des relations amoureuses entre adolescents où le cyberharcèlement est plus fréquent que l'intimidation, et le sextage, une pratique répandue. Cette décision est aussi motivée par le fait que les victimes éprouvent de la difficulté à confier à des adultes ce qu'elles subissent lorsque cela concerne leur intimité ou leur vie amoureuse, ce qui les rend plus vulnérables.

24 heures textos apporte des informations essentielles, des suggestions d'animation et des pistes concrètes d'intervention auprès des jeunes victimes, auteurs et témoins de ces délits. Le guide d'accompagnement fournit également des éléments de réflexion, de prévention et d'action pour les enseignants, les intervenants et les parents, ainsi que des références à des ressources utiles.

Le Québec s'est doté récemment de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. De son côté, le gouvernement fédéral s'apprête à adopter le projet de loi C-13 qui rendrait criminelle la diffusion d'images intimes d'une personne sans son consentement. Intervenir face au sextage et au cyberharcèlement chez les jeunes est plus que jamais à l'ordre du jour.

Nous espérons que **24 heures textos** incitera à agir pour faire cesser les cyberviolences qui blessent au quotidien un nombre important d'adolescents, en particulier des filles, et qui préoccupent grandement les familles, les écoles et les communautés.

UN PROJET DE...

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Notre mission est de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels. Depuis 30 ans, nous offrons des services de référence aux victimes, adultes et mineures, et à leurs proches. Nous organisons des activités de sensibilisation et produisons des outils d'information juridique vulgarisée ainsi que des guides. Nous mettons en œuvre un programme annuel de formation destiné aux personnes qui accompagnent les victimes dans leur cheminement thérapeutique et leur parcours dans le système de justice. Informer, outiller et défendre les droits des victimes est notre devise.

Communiquez avec le personnel de l'Association.

Tél. : 514 526.9037

Courriel : aqpv@aqpv.ca

Venez nous visiter au www.aqpv.ca

En partenariat avec

Le Y des femmes de Montréal (YWCA)

Notre mission est de bâtir un avenir meilleur pour les femmes et les filles. Une société égalitaire où elles auront le pouvoir et la possibilité d'agir selon leurs capacités. Parmi nos services, nous offrons des programmes jeunesse qui visent à prévenir la violence, à renforcer l'estime de soi, à contrer la sexualisation précoce et à promouvoir la participation citoyenne et les saines habitudes de vie et d'alimentation des filles. À travers nos projets, nous mobilisons les jeunes à développer leur conscience sociale, leur sens critique, leur leadership et leur esprit de solidarité.

Communiquez avec Jade Goldfarb, coordonnatrice des programmes jeunesse.

Tél. : 514 866.9941 poste 1-426

Courriel : jgoldfarb@ydesfemmesmtl.org

Venez nous visiter au www.ydesfemmesmtl.org

TABLE DES MATIÈRES

3	Présentation
4	Un projet de...
6	But, publics et contextes
7	Comprendre le cyberharcèlement et le sextage - Qu'est-ce que le cyberharcèlement ? - Manifestations et moyens utilisés - Harcèlement vs cyberharcèlement - Ampleur du problème - Qu'est-ce que le sextage ? - Pourquoi les jeunes envoient-ils des sextos ? - Un consentement nécessaire - Les ados, inconscients des conséquences légales de leur geste - De graves effets sur les victimes - Les accusations criminelles auxquelles les jeunes s'exposent - Un système de justice axé sur la réhabilitation des jeunes - Le rôle des parents, des écoles et des organismes jeunesse
18	Animer une activité avec 24 heures textos - Objectifs de l'activité et préparation - Approche à privilégier - L'histoire - Les personnages - Démarche d'animation 1. De la fiction à la réalité 2. Analyser le phénomène 3. Identifier des pistes d'action
27	Agir, c'est l'affaire de tous - Des indices pour mieux dépister - Que peut faire la victime ? - Que peut faire le jeune qui exerce de la cyberviolence ? - Que peuvent faire les témoins ? - Que peuvent faire les parents de la victime ? - Que peuvent faire les parents du jeune qui exerce de la cyberviolence ? - Que peuvent faire les adultes qui travaillent auprès des jeunes ?
36	Ressources d'aide et d'information - Principales ressources au Québec - Sites d'intérêt
40	Lexique
41	Références

BUT, PUBLICS ET CONTEXTES

But

24 heures textos vise à **prévenir** le cyberharcèlement et le sextage dans le contexte des relations amoureuses chez les jeunes et à les **mobiliser** dans la recherche de solutions.

Ces phénomènes sont abordés comme des formes de violence affectant particulièrement les filles et ayant des conséquences psychologiques, sociales et parfois pénales pour les jeunes victimes, auteurs et témoins de ces délits.

Ce guide vise à former des personnes-ressources à animer une activité de sensibilisation auprès des jeunes à l'aide de la vidéo *24 heures textos*. L'activité vise à susciter la discussion, la réflexion et l'identification de pistes d'actions par les jeunes pour lutter contre ces formes de cyberviolence qui les affectent en grand nombre. Notez que la vidéo s'adresse à un public âgé de 13 ans et plus et qu'il n'est pas conseillé de la présenter à des plus jeunes.

Publics cibles

- > Jeunes filles et garçons âgés de 14 à 17 ans de troisième, quatrième ou cinquième secondaire.
- > Public mixte composé d'adolescents, d'adolescentes et d'adultes qui les accompagnent.

Ces adultes peuvent être :

- > des parents;
- > des enseignants;
- > des professionnels du milieu de l'éducation : psychoéducateurs, psychologues, techniciens en éducation spécialisée, animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire;
- > des professionnels de la santé et des services sociaux, tels des infirmières scolaires, travailleurs sociaux, psychoéducateurs et autres intervenants œuvrant dans les CLSC ou les centres jeunesse;
- > des intervenants communautaires.

Contextes d'animation

- > Cours offerts aux élèves de troisième, quatrième ou cinquième secondaire.
- > Cours ou ateliers offerts dans les centres de formation professionnelle (jeunes de 14 à 17 ans).
- > Ateliers offerts par un organisme communautaire, un CLSC ou un centre jeunesse réunissant des jeunes de 14 à 17 ans et/ou des parents.

COMPRENDRE LE CYBERHARCÈLEMENT ET LE SEXTAGE

Avant d'animer une activité de sensibilisation à l'aide de la vidéo *24 heures textos*, il est important de bien s'outiller. Prenez le temps de lire la présente section du guide. Elle fournit des informations de base sur le cyberharcèlement et le sextage, leur ampleur, leurs manifestations, les moyens utilisés, le caractère criminel de certains gestes et les répercussions possibles sur les victimes.

N'hésitez pas à établir des liens de collaboration avec des partenaires et des organismes spécialisés sur la question des cyberviolences et des relations amoureuses chez les jeunes. Ils pourront enrichir ces informations et vous guider dans la recherche d'interventions efficaces pour prévenir et contrer ces phénomènes.

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ?

Le cyberharcèlement peut être défini comme un **acte de contrôle** commis de façon **répétée** en utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour harceler une personne ou un groupe de personnes.

Le harcèlement en contexte amoureux n'est pas un problème nouveau. Les jeunes de 18 à 24 ans forment en effet le groupe d'âge où l'on enregistre le plus grand nombre d'infractions criminelles en contexte conjugal. Et le harcèlement occupe le deuxième rang des crimes les plus fréquents dans ce contexte. Avec le développement des TIC et l'usage désormais répandu des téléphones intelligents, il prend un nouveau visage, devient plus intrusif et concerne un nombre grandissant d'adolescents.

Tout comme le harcèlement, le cyberharcèlement est une violence. Il porte atteinte à la dignité et à l'intégrité psychologique ou physique des jeunes qui le subissent.

LES JEUNES ET LA VIOLENCE EN CONTEXTE AMOUREUX

- Au Québec, d'après les données des services policiers, les jeunes de 18 à 24 ans représentent le groupe d'âge comportant le plus grand nombre de victimes de violence conjugale. C'est-à-dire de victimes d'infractions criminelles commises dans le contexte d'une fréquentation ou d'une relation amoureuse.
- Le harcèlement se situe au deuxième rang des infractions criminelles commises dans un contexte conjugal.
- Les jeunes de 12 à 17 ans affichent, au cours des cinq dernières années, la plus forte hausse du taux d'infractions criminelles commises en contexte conjugal.
- Les filles composent 91 % des victimes d'infractions criminelles commises en contexte conjugal chez les jeunes de 12 à 17 ans.

Manifestations et moyens utilisés

Les jeunes qui exercent du cyberharcèlement dans leur relation amoureuse cherchent la plupart du temps à contrôler leur partenaire. Il s'agit le plus souvent de jeunes qui éprouvent des sentiments d'insécurité ou de jalousie. Même si les garçons sont plus nombreux à faire usage de cyberharcèlement, les filles n'en sont pas exemptées et peuvent aussi harceler leur partenaire.

Les jeunes qui recourent au cyberharcèlement utilisent divers moyens technologiques pour surveiller ou épier leur amoureux ou leur amoureuse. Par exemple, ils peuvent exiger de la victime de leur indiquer où elle est, ce qu'elle fait et qui l'accompagne. Et ces jeunes s'attendent à recevoir des réponses immédiates, 24 heures par jour, 7 jours sur 7. Téléphone cellulaire, ordinateur, webcam, appareil de géolocalisation, console de jeu, enregistreur de frappe, logiciel espion, sont autant d'outils qui peuvent servir à traquer et à maintenir un contrôle sur leur partenaire.

Voici quelques exemples de comportements associés au cyberharcèlement.

- > Envoyer de façon constante et sans répit des courriels ou des textos à son ou sa partenaire, sans son consentement.
- > Surveiller ses déplacements à l'aide d'un logiciel de géolocalisation.
- > Effectuer du piratage électronique (intrusion dans ses comptes, changement des mots de passe ou enregistrement de son adresse courriel pour des envois massifs de courriers électroniques non sollicités, comme des pourriels, ainsi que sur des sites Internet inappropriés).
- > Publier sur les sites de réseaux sociaux des commentaires inappropriés ou de fausses accusations à propos de son ou de sa partenaire.
- > Envahir les sites et les tribunes préférés de son ou de sa partenaire en y publiant sans son consentement des commentaires inappropriés ou des images suggestives ou indésirables.
- > Se faire passer pour son ou sa partenaire en usurpant son identité, émettre des commentaires inappropriés sur le Web et afficher ses messages personnels en ligne.
- > Envoyer, au nom de son ou de sa partenaire, des messages blessants à ses amis, sa famille, ses collègues de travail ou toute autre personne.

LE CYBERHARCÈLEMENT, OMNIPRÉSENT DANS LES RELATIONS AMOUREUSES DES JEUNES

- 30 % des jeunes affirment avoir reçu **10, 20 ou 30 messages texte par heure** de leur partenaire qui cherchait à les localiser, à connaître leurs activités et à savoir qui les accompagnait.
- 25 % des jeunes déclarent que leur partenaire a **utilisé leur cellulaire** ou leur messagerie instantanée pour les **harceler** ou les **dénigrer**.
- 19 % des jeunes affirment que leur partenaire a utilisé un cellulaire ou Internet pour **répandre des rumeurs** à leur sujet.
- 17 % des jeunes disent **craindre de ne pas répondre** aux appels, courriels ou messages texte de leur partenaire, ne sachant pas ce qu'il ou elle pourrait leur faire dans ces circonstances.
- 10 % des jeunes déclarent avoir reçu des **menaces physiques** via le courriel, la messagerie instantanée, le texto ou le clavardage.
- 16 % des jeunes déclarent que leur partenaire leur a **acheté un téléphone cellulaire** ou un forfait afin de pouvoir les rejoindre en tout temps.
- 5 % des jeunes affirment que leur amoureux ou leur amoureuse a **utilisé un logiciel espion** pour surveiller leurs activités sur Internet.

Ces données sont tirées d'une enquête américaine menée auprès de 615 jeunes de 13 à 18 ans et 414 parents. Les pourcentages s'appliquent uniquement aux jeunes (n : 382) qui ont vécu une relation amoureuse.

Source : Peter Picard, Tech Abuse in Teen Relationships Study, prepared and edited for Liz Claiborne Inc., 2007.

Harcèlement vs cyberharcèlement

Le harcèlement classique et le cyberharcèlement présentent des similarités et des différences. Ce sont tous deux des gestes de contrôle exercés de manière répétitive qui peuvent provoquer chez les victimes des sentiments de détresse et de crainte à l'égard de leur sécurité. La plupart du temps, le jeune qui commet le délit fait partie de l'entourage de la victime.

Toutefois, le cyberharcèlement est beaucoup plus intrusif que le harcèlement classique. Il commence dans la vie amoureuse de la jeune victime et contamine, à l'aide de la technologie, toutes les autres sphères de sa vie : son environnement scolaire, sa famille, ses relations d'amitié, son réseau social, ses loisirs, son travail. Le cyberharcèlement devient si envahissant que la jeune victime a l'impression de ne plus avoir d'espace de sécurité ni de lieu de répit. Se sentant traquée et submergée par un flot continu de messages, elle imagine ne jamais pouvoir s'en sortir.

De l'autre côté, le jeune qui exerce du cyberharcèlement n'est pas un témoin direct de la détresse de sa victime. Derrière son écran, il n'a pas toujours accès à ses émotions et cela l'empêche d'évaluer la gravité des conséquences de son comportement. L'empathie est court-circuitée par les modes de communication virtuels. Ces derniers créent une distance entre les individus et produisent un effet désinhibant qui peut favoriser les comportements de harcèlement ou d'intimidation.

Ampleur du problème

Au Québec, nous ne possédons pas de données précises sur le cyberharcèlement dans les relations amoureuses des adolescents et adolescentes. Aux États-Unis cependant, il existe des recherches bien documentées sur les cyberviolences commises dans un tel contexte. La cyberviolence est une notion qui regroupe le cyberharcèlement, la cyberintimidation, le sextage sans consentement, et toutes les autres formes de violence perpétrées à l'aide des TIC. Nous présentons ci-dessous les principaux résultats d'une recherche récente menée auprès de 5 647 jeunes de dix écoles secondaires des États de New York, du New Jersey et de la Pennsylvanie.

DES STATISTIQUES TROUBLANTES

- 26 % des jeunes vivant une relation amoureuse ont déclaré avoir vécu de la cyberviolence de la part de leur partenaire au cours de la dernière année.
- Les filles étaient deux fois plus nombreuses que les garçons à déclarer avoir été victimes de cyberviolence à caractère sexuel au cours de la dernière année.
- 84 % des jeunes ayant subi de la cyberviolence dans le contexte d'une relation amoureuse affirment avoir aussi été victimes de violence psychologique, la moitié (52 %) de violence physique et le tiers (33 %) de violence sexuelle.
- 12 % des jeunes vivant une relation amoureuse ont déclaré avoir exercé différentes formes de cyberviolence au cours de la dernière année. Les garçons sont plus susceptibles de mettre en œuvre des formes de cyberviolence à caractère sexuel alors que les filles rapportent plus souvent en exercer d'autres types.
- Les jeunes lesbiennes, gais, bisexuels et bisexuelles, transgenres et les jeunes en questionnement sur leur orientation sexuelle (LGBTQ) ont déclaré des taux significativement plus élevés de victimisation et de perpétration de cyberviolence dans le contexte d'une relation amoureuse que les jeunes d'orientation hétérosexuelle.
- Moins de 10 % des victimes ont affirmé avoir cherché de l'aide.

Source : Janine M. Zweig, Meredith Dank, Pamela Lachman and Jennifer Yahner, Technology, Teen Dating Violence and Abuse, and Bullying, Washington, Urban Institute – Justice Policy Center, 2013.

Qu'est-ce que le sextage?

Ce terme est né du croisement des mots « sexe » et « textage ». Le sextage désigne l'action de **créer** et de **transmettre ou de partager** des messages sexuellement explicites, des **photos** ou des **vidéos** de nudité partielle ou totale, au moyen d'un cellulaire, d'Internet ou de tout autre dispositif de communication numérique.

Le sextage est un phénomène en plein essor chez les adolescents et adolescentes. Les enquêtes effectuées par Francine Lavoie révèlent qu'en 2006, 6 % des élèves de 14 à 17 ans de la région de Québec avaient envoyé une photo sexuellement explicite d'eux-mêmes au moyen de leur cellulaire ou d'Internet. Ce nombre a plus que doublé pour atteindre 13 % en 2013 (Genois Gagnon, 2013). Sur le plan des genres, l'enquête de 2013 rapporte que 7 % des garçons et 19 % des filles transmettaient des sextos d'eux-mêmes. C'est dire que le sextage pourrait être une pratique adoptée par près d'une adolescente sur cinq au Québec. De l'autre côté de la frontière, aux États-Unis, différentes études montrent que jusqu'à 28 % des jeunes avaient déjà envoyé des photos sexuellement explicites d'eux-mêmes. Là aussi, les filles sont plus nombreuses que les garçons à poser ce geste.

Pourquoi les jeunes envoient-ils des sextos ?

Plusieurs raisons peuvent amener les adolescents et adolescentes à expédier des sextos. Il peut s'agir d'une expérimentation sexuelle où des photos et des vidéos sont réalisées et échangées entre les partenaires d'un couple. La drague, le besoin d'attention et de reconnaissance peuvent aussi amener les jeunes à partager des images suggestives d'eux-mêmes avec d'autres jeunes de leur entourage. Les jeunes filles, en particulier, sont plus nombreuses à le faire pour conserver l'attention de leur petit ami, pour se faire aimer, pour se sentir sexy ou pour offrir un « cadeau » à leur partenaire, comme le rapporte une étude américaine dont les principaux résultats sont présentés dans le tableau de la page suivante (National Campaign to Prevent Teen and Unplanned Pregnancy, 2008).

Autre fait troublant révélé par cette enquête américaine, une adolescente sur deux (47 %) rapporte avoir subi des pressions de son partenaire pour envoyer des images sexuelles d'elle-même comparativement à 18 % des garçons dans la même situation. La pression des partenaires, mais aussi des pairs (23 %), est très présente. Dans cette perspective, le sextage peut également être vu comme une forme de cyberviolence dans le contexte des relations amoureuses chez les adolescents lorsqu'il est le résultat de pressions de la part du partenaire ou lorsque la transmission d'images sexuellement explicites d'un ou d'une jeune est réalisée sans son consentement.

MOTIFS DE TRANSMISSION DE SEXTOS SELON LE SEXE CHEZ LES ADOLESCENTS DE 13 À 19 ANS

Motifs de transmission	Filles	Gars
Pour retenir ou conserver l'attention d'un gars ou d'une fille	85 %	61 %
Pour se faire remarquer	80 %	49 %
Pour rigoler ou draguer	78 %	56 %
Pour être aimé d'un gars ou d'une fille	76 %	57 %
Pour offrir un cadeau « sexy » à un amoureux ou uneoureuse	74 %	48 %
Pour se sentir sexy	72 %	36 %
Pour obtenir des réactions positives	57 %	48 %
Parce qu'un amoureux ou uneoureuse leur a fait des pressions pour l'envoyer	47 %	18 %
Pour répondre à un sexto reçu	31 %	49 %
Parce que des amis ont exercé des pressions	23 %	24 %
Autres	3 %	2 %
Aucune de ces réponses/Ne sait pas	2 %	8 %

Source : The National Campaign to Prevent Teen and Unplanned Pregnancy, Sex and Tech Results from a Survey of Teens and Young Adults, 2008.

Un consentement nécessaire

Des jeunes transmettent des photos ou des vidéos sexuellement explicites de leur partenaire ou d'une autre personne sans leur consentement. Par exemple, ils et elles captent des images suggestives à l'insu de leur partenaire au moyen d'une webcam ou d'un téléphone cellulaire et les partagent avec des amis. Ou encore, ils et elles obtiennent le consentement de leur partenaire pour la création de ces images, mais non pour leur transmission à d'autres individus, tel qu'illustré dans la vidéo *24 heures textos*. Les filles sont le plus souvent victimes de cette forme d'abus sexuel. C'est souvent en raison d'une rupture amoureuse ou par désir de vengeance que des images sexuelles de la jeune victime sont affichées sur Internet ou communiquées sur les réseaux sociaux, sans son consentement.

Or, une fois les photos ou les vidéos partagées dans le cyberspace, l'expéditeur en perd le contrôle même s'il pense qu'elles ont été partagées entre quelques amis en privé. La propagation de ces images peut être instantanée, virale et sans limites. Le retrait de ce matériel en ligne s'avère extrêmement difficile. Les contenus publiés peuvent réapparaître à court, moyen ou long terme. L'intimité et la dignité de la victime s'en trouvent lésées, et peut-être pour longtemps.

Les ados, inconscients des conséquences légales de leur geste

Les jeunes qui envoient des photos ou des vidéos sexuellement explicites de personnes mineures sans leur consentement commettent un geste illégal (voir la section **Les accusations criminelles auxquelles les jeunes s'exposent**). Actuellement, ces jeunes peuvent faire face à des accusations de possession et de distribution de pornographie juvénile. De leur côté, les jeunes qui créent des sextos peuvent avoir à répondre à des accusations de fabrication de pornographie juvénile. Bientôt, un projet de loi fédéral créera une nouvelle infraction criminelle pour interdire les pratiques non consensuelles de sextage.

Beaucoup de jeunes ont de la difficulté à saisir les conséquences légales et à long terme de l'envoi de sextos. Même ceux et celles qui ont conscience de l'illégalité de leur geste peuvent avoir diverses conceptions de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas. Par exemple, une étude cite le cas d'élèves fréquentant une école secondaire qui considéraient la transmission de photos à demi nues de jeunes filles comme acceptable, mais celle de photos complètement nues comme étant dégradante et répréhensible (Lenhart, 2009).

Ajoutons que les adolescents et adolescentes ne pensent pas toujours à la possibilité que le destinataire rendra leur sexto public. C'est en partie pourquoi ils ne songent pas aux conséquences légales de leur geste. Les jeunes doivent être informés que le privé n'existe pas sur Internet et que ce qu'ils envoient ne restera pas nécessairement confidentiel ou anonyme.

De graves effets sur les victimes

Le cyberharcèlement et le sextage — dans la mesure où celui-ci n'est pas consensuel — peuvent entraîner des conséquences multiples et graves chez les jeunes qui en sont victimes. Même si chaque jeune est unique dans sa manière de réagir, certaines émotions sont communes à de nombreux adolescents et adolescentes, et peuvent être ressenties longtemps après l'événement. L'ampleur, l'intensité et la persistance de ces impacts dépendent de plusieurs facteurs, dont le type de violence subie, la personnalité et les ressources de la victime, et la présence ou l'absence d'un réseau de soutien.

Conséquences psychologiques et comportementales

- > Éprouver de la peur, de l'anxiété, de la tristesse ou de la solitude.
- > Ressentir de la honte, de l'humiliation ou de la culpabilité.
- > Éprouver de la colère, de la frustration ou une soif de vengeance.
- > Avoir des comportements agressifs.
- > Se sentir vulnérables, ressentir des sentiments d'impuissance ou de trahison.
- > Perdre confiance en soi, en ses amis, en ses proches et son entourage.
- > Craindre de s'engager dans une relation amoureuse.
- > Développer des distorsions de son image corporelle.
- > Ne pas se sentir en sécurité.

- > Se replier sur soi, s'isoler.
- > Abuser de substances (alcool, drogues, médicaments) ou développer une dépendance à celles-ci.
- > Avoir des idéations ou des comportements suicidaires.

Conséquences liées à la santé

- > Ressentir des symptômes d'épuisement.
- > Présenter des symptômes de dépression.
- > Subir des changements de poids.
- > Perdre l'appétit ou le sommeil.
- > Avoir des problèmes digestifs.
- > Avoir des problèmes immunitaires ou d'allergies.

Conséquences sociales

- > Être l'objet de moqueries, d'insultes ou d'intimidation de ses pairs.
- > Vivre de la stigmatisation, de l'isolement, du rejet de ses pairs.
- > Voir sa réputation ternie, son intimité violée ou sa vie privée exposée sans son consentement.
- > Perdre de l'intérêt pour l'école, être souvent en retard ou s'absenter fréquemment.
- > Afficher une baisse de résultats scolaires ou présenter un risque élevé de décrochage scolaire.
- > Perdre de l'intérêt pour des activités sociales, culturelles ou sportives qui étaient importantes auparavant.

Les accusations criminelles auxquelles les jeunes s'exposent

Plusieurs comportements associés au cyberharcèlement ou à la création et à la transmission d'images sexuellement explicites de mineurs sont considérés comme des crimes au Canada. Les jeunes qui exercent ces formes de cyberviolence peuvent être l'objet de poursuites criminelles. Nous présentons dans cette section quelques-unes de ces infractions criminelles que nous avons pris soin de vulgariser. Pour connaître le libellé exact de celles-ci, nous vous invitons à consulter le Code criminel canadien au <http://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C-46.pdf>.

HARCÈLEMENT CRIMINEL

Un jeune peut être accusé de harcèlement criminel s'il suit une personne à répétition, communique avec elle de manière répétée, la surveille ou la menace et si cette personne craint pour sa sécurité ou pour la sécurité d'une personne qu'elle connaît. Le cyberharcèlement peut être considéré comme une forme de harcèlement criminel.

INTIMIDATION

Un jeune peut être accusé d'intimidation s'il use de menace ou de violence dans le but de forcer une personne à faire quelque chose qu'elle a le droit de faire ou pour la forcer à faire quelque chose qu'elle a le droit de refuser de faire.

EXTORSION

Un jeune peut être accusé d'extorsion si, sans excuse raisonnable, il a l'intention d'obtenir quelque chose en utilisant la menace, l'accusation ou la violence. Un jeune qui en menace un autre dans le but de s'approprier son téléphone intelligent pourrait, par exemple, exercer une forme d'extorsion.

FRAUDE À L'IDENTITÉ

Un jeune peut être accusé de fraude à l'identité s'il se fait passer pour une autre personne afin d'obtenir un avantage ou un bien pour lui-même ou pour autrui ou pour causer un désavantage à cette personne.

UTILISATION NON AUTORISÉE D'UN ORDINATEUR

Un jeune peut être accusé de cette infraction criminelle s'il se sert d'un mot de passe qui n'est pas le sien pour utiliser un ordinateur ou une fonction de celui-ci.

MÉFAIT CONCERNANT LES DONNÉES

Un jeune peut être accusé de ce délit s'il détruit ou modifie des données, les prive de leur sens, ou fait en sorte d'empêcher l'utilisation de données à une personne qui y a droit.

FAUX MESSAGES

Un jeune qui transmet de faux renseignements avec l'intention de nuire à quelqu'un ou de l'alarmer, peut être accusé de faux messages.

LIBELLE DIFFAMATOIRE

Un jeune qui publie, sans justification, quelque chose de nature à nuire à la réputation de quelqu'un en l'exposant à la haine, au mépris ou au ridicule, peut être accusé de libelle diffamatoire.

PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Un jeune qui produit, distribue, possède ou accède à tout contenu où figure une personne mineure (âgée de moins de 18 ans) qui se livre à une activité sexuelle explicite peut faire face à une accusation de pornographie juvénile. Un jeune qui expose, dans un but sexuel, les organes sexuels ou la région anale d'une personne mineure peut aussi s'exposer à ce type d'accusation.

VERS LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE INFRACTION CRIMINELLE

Dans la foulée des décès tragiques de jeunes adolescentes victimes de cyberviolence à travers le Canada, le gouvernement fédéral a déposé à la Chambre des communes en 2013 un projet de loi sur la cyberintimidation et le sextage*. Le projet de loi C-13 vise notamment à interdire la transmission et la distribution d'images intimes d'une personne sachant que cette personne n'y a pas consenti ou sans se soucier de savoir si elle y a ou non consenti. Si elle est adoptée, la loi permettrait de mettre en œuvre les actions suivantes.

- Elle interdirait la distribution non consensuelle d'images intimes d'une personne en la rendant criminelle.
- Elle autoriserait un juge à ordonner le retrait d'images intimes de sites Internet.
- Elle permettrait à un juge d'ordonner la saisie de l'ordinateur, du téléphone cellulaire ou d'un autre appareil mobile utilisé pour commettre l'infraction.
- Elle permettrait le remboursement à la victime des frais engagés pour faire retirer les images intimes d'Internet ou d'ailleurs.
- Elle autoriserait un juge à émettre une ordonnance pour empêcher une personne de distribuer des images intimes.

* Projet de loi C-13, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la concurrence et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, 2^e session, 41^e législature, Ottawa, 2013 (titre abrégé : Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité).

Un système de justice axé sur la réhabilitation des jeunes

Il est important de savoir que si un jeune, âgé entre 12 et 17 ans, est accusé et reconnu coupable d'une infraction criminelle, il devra faire face à des sanctions prescrites par le système de justice pénale pour les adolescents. Ces sanctions peuvent varier considérablement selon la gravité du crime, la présence ou non de violence et la situation sociale du jeune. Mentionnons à titre indicatif que la peine peut prendre la forme de mesures de dédommagement ou de réparation à la victime, d'exécution de travaux communautaires ou encore d'une garde en centre jeunesse. Le Québec favorise l'application d'une justice pour les mineurs axée sur la réhabilitation du jeune contrevenant. Les organismes de justice alternative et les centres jeunesse sont actifs dans la poursuite de cet objectif. Dans cette perspective, le jeune bénéficiera aussi d'un suivi avec des intervenants pour lui permettre de se responsabiliser et de changer son comportement.

Le rôle des parents, des écoles et des organismes jeunesse

Aucun jeune ne se réjouirait de savoir que sa meilleure amie vit du cyberharcèlement de la part de son amoureux. Aucun parent ne souhaiterait apprendre que son enfant est victime de cyberviolence, et encore moins que la situation dure depuis longtemps. Aucun enseignant ou professionnel œuvrant en milieu jeunesse ne tolérerait cette situation, s'il en était informé. Et pourtant, ces jeunes se trouvent dans notre environnement. En maintenant une communication ouverte avec les jeunes et en demeurant à l'affût de tout changement de comportement, les amis, les parents, les enseignants et les intervenants peuvent être en mesure d'arrêter la cyberviolence et d'offrir de l'aide aux victimes plus rapidement.

Au-delà de l'aide individuelle, l'école, la famille et les milieux jeunesse ont des défis importants à relever. En plus de s'adapter à l'évolution rapide des TIC et de faire face aux problèmes émergents, ils doivent aider les jeunes à devenir des citoyens responsables, dotés d'une conscience civique. S'attaquer au cyberharcèlement dans le contexte des fréquentations amoureuses des jeunes de même qu'aux ravages du sextage requiert des actions de prévention et d'éducation. C'est dans cet esprit que nous avons conçu la vidéo *24 heures textos* et la démarche d'animation présentée à la section suivante.

Mais la prévention ne doit pas se limiter à des interventions ponctuelles. Elle doit s'insérer dans une démarche globale, concertée et structurée, faisant appel aux collaborations entre l'école, les parents et les partenaires communautaires du milieu. Pour réussir, elle doit être fondée sur la participation des jeunes à la recherche et à la mise en œuvre de solutions. Cette démarche doit s'appuyer sur des valeurs comme l'égalité entre les sexes, le respect et la coopération, ainsi que sur la promotion d'une éthique responsable de la communication virtuelle. Pour prévenir et éduquer, il faut agir ensemble.

ANIMER UNE ACTIVITÉ AVEC *24 heures textos*

Le but de l'activité d'animation à l'aide de la vidéo *24 heures textos* est de prévenir le cyberharcèlement et le sextage dans le contexte des relations amoureuses chez les jeunes de 14 à 17 ans. Voici des objectifs qui peuvent guider votre animation.

Objectifs

- > **IDENTIFIER** avec les jeunes diverses formes et manifestations de cyberharcèlement et de sextage, en particulier dans le contexte des relations amoureuses.
- > **SENSIBILISER** les jeunes aux effets dévastateurs de ces phénomènes sur les adolescents et adolescentes qui en sont victimes.
- > **INFORMER** les jeunes du caractère criminel de plusieurs actes associés au cyberharcèlement et au sextage ainsi que des conséquences pénales de ces actes.
- > **MOBILISER** les jeunes et les personnes participantes à réfléchir et à partager des pistes d'action visant à prévenir et à combattre ces phénomènes.

Préparation

- > Planifier l'activité en concertation avec les collègues ou partenaires du milieu.
- > Visionner la vidéo *24 heures textos* avant d'animer une discussion.
- > Lire attentivement les informations rassemblées dans ce guide pour mieux comprendre les phénomènes de cyberharcèlement et de sextage.
- > Si vous souhaitez approfondir vos connaissances sur le sujet, consulter les ressources d'information identifiées à la dernière section du guide.
- > S'approprier les questions proposées dans la grille d'animation et les adapter, au besoin, aux particularités du public.
- > Consulter la liste des ressources d'aide à la fin du guide. Elle pourrait vous être utile pour répondre à une demande.
- > Ne pas oublier que votre rôle consiste à susciter des échanges, des réflexions et des pistes d'action et non à intervenir comme spécialiste de ces phénomènes.

Approche à privilégier

Le cyberharcèlement et le sextage concernent tous les jeunes : victimes, témoins ou auteurs de ces délits. C'est pourquoi il est nécessaire que les adolescents et adolescentes soient les artisans privilégiés des stratégies de prévention et d'action visant à contrer ces phénomènes. Il est important que l'animation favorise la prise de parole et l'engagement des jeunes sur ces sujets.

L'histoire

Maude, une élève de 16 ans, dynamique et enjouée, est follement amoureuse de Vincent, un garçon attentionné fréquentant son école secondaire. À travers cette relation fusionnelle, si commune à l'adolescence, nous sommes témoins de la manière dont les textos, sextos et médias sociaux favorisent le rapprochement et l'intimité chez les jeunes, mais peuvent aussi, en quelques clics, se transformer en de redoutables outils de harcèlement et d'intimidation.

La vidéo démontre comment le cyberharcèlement est une forme de violence particulièrement intrusive. Elle ne s'arrête pas lorsque Maude est à l'école. Elle la suit sur son téléphone intelligent, son ordinateur personnel et envahit sa vie privée. Dès lors, l'adolescente n'a plus aucun moment de répit, comme si elle était en permanence dans la mire de son amoureux. Et lorsque l'insécurité et la jalousie de celui-ci sont à leur comble, la transmission d'une vidéo à caractère sexuel sur Internet fera d'énormes ravages.



Les personnages



MAUDE est une élève dynamique de cinquième secondaire qui participe à plusieurs activités parascolaires. Depuis le divorce de ses parents, elle vit avec son père et a un amoureux très attentif. Le couple reste en communication constante via les textos et les médias sociaux. Au début, Maude percevait tous ces petits messages de Vincent comme autant de marques d'amour à son endroit. Mais, peu à peu, elle commence à trouver cela envahissant et ne se sent plus libre.



VINCENT est un garçon de 16 ans, peu intéressé par l'école. Fervent amateur de hockey, il s'entraîne régulièrement, mais s'implique avec encore plus de passion dans sa relation amoureuse. Même s'il fréquente Maude depuis un an déjà, il voudrait toujours être avec elle et ne faire qu'un dans son couple. Grâce à son téléphone intelligent, il peut savoir, à chaque instant, où elle est, ce qu'elle fait et qui l'accompagne. À condition bien sûr qu'elle réponde! Et, lorsqu'elle ne donne aucun signe, il devient anxieux, jaloux et prêt à tout.



VICKY est la meilleure amie de Maude. Elles se connaissent depuis l'école primaire. Autant dire qu'elle est comme un membre de la famille. Les deux amies se confient presque tout. Ces derniers temps, une distance s'est installée entre elles. Vicky ne comprend pas pourquoi Maude tolère les comportements contrôlants de son amoureux. Elle assiste, impuissante, à ce manège et s'inquiète du bien-être de son amie.



PATRICE est le père de Maude. Divorcé, il entretient une bonne communication avec son ex-conjointe Ema, qui a déménagé à Québec pour des raisons professionnelles. Patrice a toujours été un père présent pour sa fille. Depuis quelque temps toutefois, il sent sa fille tendue et ne comprend pas qu'elle consacre autant d'heures à ses communications virtuelles. Il n'est pas familier avec l'univers des médias sociaux et est mal préparé pour faire face à ce qu'il va bientôt apprendre.

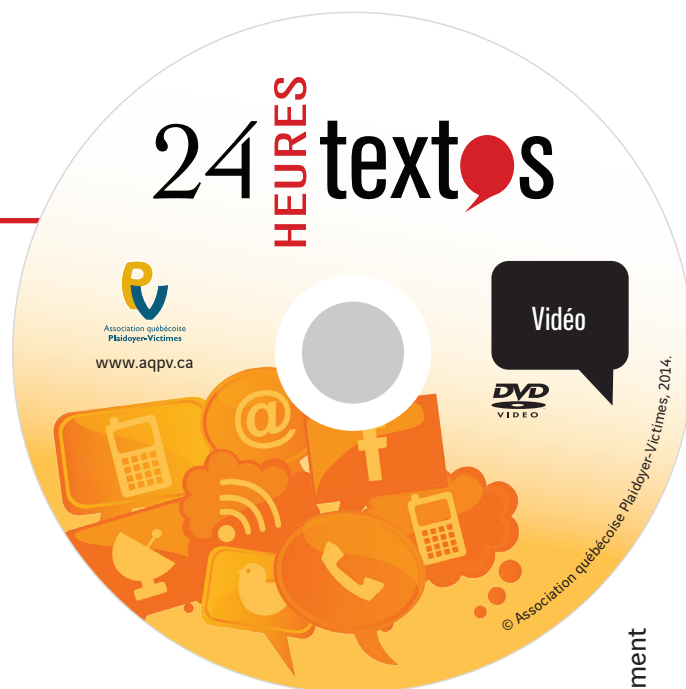
Démarche d'animation

Durée de l'activité : 60 à 75 minutes

Durée de la vidéo : 29 minutes

1. **INTRODUIRE L'ACTIVITÉ** en présentant les thèmes : le cyberharcèlement et le sextage dans les relations amoureuses des jeunes.
2. **FAIRE UNE BRÈVE PRÉSENTATION DE LA VIDÉO** en vous inspirant du résumé de l'histoire et des personnages.
3. **VISIONNER LA VIDÉO AVEC LES JEUNES.**
4. **ANIMER UNE DISCUSSION AVEC LES JEUNES.**
Nous vous suggérons une approche d'animation en trois temps. Celle-ci débute par une prise de conscience des phénomènes dans l'environnement immédiat des jeunes. Elle se poursuit par une analyse critique de ces phénomènes et par l'identification de pistes d'action visant à les prévenir ou à les faire cesser.

Choisissez, parmi les questions suivantes, celles qui sauront le mieux interpeller les jeunes de votre milieu.



1. De la fiction à la réalité

Les questions d'animation de cette section ont pour but d'amener les jeunes à établir des liens entre le sujet de la vidéo et leurs perceptions de ces phénomènes dans leur milieu. Il s'agit d'une amorce de prise de conscience du cyberharcèlement et du sextage dans le contexte des relations amoureuses.

Commentaires généraux

- Quels sont vos observations, réactions ou commentaires par rapport à ce que vous venez de voir ?
- Quels éléments vous ont le plus interpellés dans la vidéo ?
- Avez-vous déjà entendu parler de cyberharcèlement et de sextage dans les relations amoureuses ? Connaissez-vous des jeunes qui l'ont vécu ? Avez-vous déjà été témoin d'une situation semblable ?
- Diriez-vous que cette histoire est représentative de la réalité des jeunes autour de vous ?

Les personnages

- Comment décririez-vous le personnage de Maude ? Que vit-elle sur les plans émotionnel et psychologique ? Comment réagit-elle face au contrôle de Vincent ? Si vous étiez à la place de Maude, comment vous sentiriez-vous ?
- Comment décririez-vous le personnage de Vincent ? Que vit-il sur les plans émotionnel et psychologique ? Comment qualifier sa relation avec Maude ? A-t-il de bonnes raisons d'agir ainsi ?
- Comment décririez-vous le personnage de Vicky ? Comment voyez-vous sa relation à Maude et à Vincent ? Croyez-vous qu'elle a bien fait d'aviser le père de Maude de ce que celle-ci vivait ? Qu'auriez-vous fait à sa place ?
- Comment décririez-vous le personnage de Patrice, le père de Maude ? Si vous étiez le parent d'une adolescente qui vit cette situation, comment réagiriez-vous ?
- Vous avez maintenant la possibilité de poursuivre l'histoire de chacun des personnages de cette vidéo. Dans les semaines qui vont suivre, que va-t-il arriver à Maude, à Vincent, à Vicky et à Patrice ?

2. Analyser le phénomène

Les questions suivantes visent à amener les jeunes à approfondir leur analyse du cyberharcèlement et de l'utilisation du sextage dans ce contexte. Elles permettent une discussion sur les moyens utilisés, le caractère criminel de ces actes et leurs effets sur les victimes, les témoins et les auteurs de ces délits. Il s'agit pour les jeunes de mieux comprendre ces phénomènes et de développer leur esprit critique.

Cyberharcèlement

- *24 heures textos* aborde la question du cyberharcèlement dans les relations amoureuses chez les jeunes. La vidéo met en scène plusieurs manifestations de ce phénomène. Pouvez-vous les identifier?
- Envoi constant de textos, utilisation d'un GPS pour suivre sa partenaire, prise de contrôle de son compte Facebook, connaissez-vous d'autres moyens technologiques qui peuvent être utilisés pour harceler son amoureux ou son amoureuse?
- Dans la vidéo, Vincent justifie le fait d'avoir changé le mot de passe du compte Facebook de Maude ainsi: « Arrête de capoter. Je voulais juste mettre quelques photos sur ton Facebook, c'est tout. Quand un couple s'aime, il partage tout, il me semble! » Que pensez-vous de son argument? Selon vous, Vincent a-t-il commis un geste illégal (c'est-à-dire criminel) en modifiant le mot de passe et le contenu du compte de Maude sans son consentement?
- Quels sont les effets du cyberharcèlement exercé par Vincent sur Maude? Pouvez-vous les décrire? Le cyberharcèlement a-t-il des répercussions sur d'autres personnages de la vidéo? Lesquelles?
- Selon vous, pourquoi un jeune exerce-t-il du cyberharcèlement? Pourquoi Vincent le fait-il? Quel est le but recherché? Vincent pourrait-il prendre d'autres moyens plus positifs pour se rapprocher de Maude?
- Est-ce que le cyberharcèlement est un acte criminel? Quelles pourraient être les conséquences pour un jeune qui utilise les TIC pour harceler?

2. Analyser le phénomène (suite)

Les questions suivantes visent à amener les jeunes à approfondir leur analyse du cyberharcèlement et de l'utilisation du sextage dans ce contexte. Elles permettent une discussion sur les moyens utilisés, le caractère criminel de ces actes et leurs effets sur les victimes, les témoins et les auteurs de ces délits. Il s'agit pour les jeunes de mieux comprendre ces phénomènes et de développer leur esprit critique.

Sextage

- La vidéo aborde un autre phénomène : le sextage. Pouvez-vous expliquer ce phénomène ? En donner des exemples ?
- Le sextage est-il fréquent chez les jeunes ? Qui le pratique le plus ? Les garçons ? Les filles ? Les deux sexes ?
- Pourquoi le fait-on ? Est-ce les mêmes raisons qui motivent les filles et les garçons ?
- Dans la vidéo, Maude accepte de participer au tournage de la vidéo sexy que produit Vincent. Croyez-vous qu'elle est consciente des conséquences de son geste ? Quels risques prend-elle ?
- Vincent décide de publier sur Internet la vidéo sexy de Maude, sans son consentement. Quelles pourraient être les conséquences de son geste ? Croyez-vous qu'il est conscient de ces conséquences ?
- Diffuser sur Internet des images sexuelles d'une personne mineure est-il un acte criminel ? Qu'arrivera-t-il à Vincent si des accusations sont portées contre lui ?
- Quels sont les effets chez Maude de la diffusion de la vidéo sur Internet ? Par exemple, dans sa relation à elle-même, à ses parents, à ses amis, à son amoureux, aux gens qui l'entourent ?
- La diffusion de la vidéo sexy a-t-elle des répercussions sur d'autres personnages de la vidéo ? Lesquelles ?
- Qu'est-ce qui pourrait aider Maude à réintégrer l'école et son cercle d'amis ?
- Comment ses amis pourraient-ils l'aider à se sortir de cette situation et l'encourager à retourner à l'école ?

3. Identifier des pistes d'action

Après avoir pris conscience du cyberharcèlement, du sextage et de leurs effets, les questions de cette dernière étape visent à orienter les échanges sur des pistes concrètes d'action. Comment agir dans mon milieu pour prévenir et combattre le cyberharcèlement et le sextage dans les relations amoureuses et amicales des jeunes?

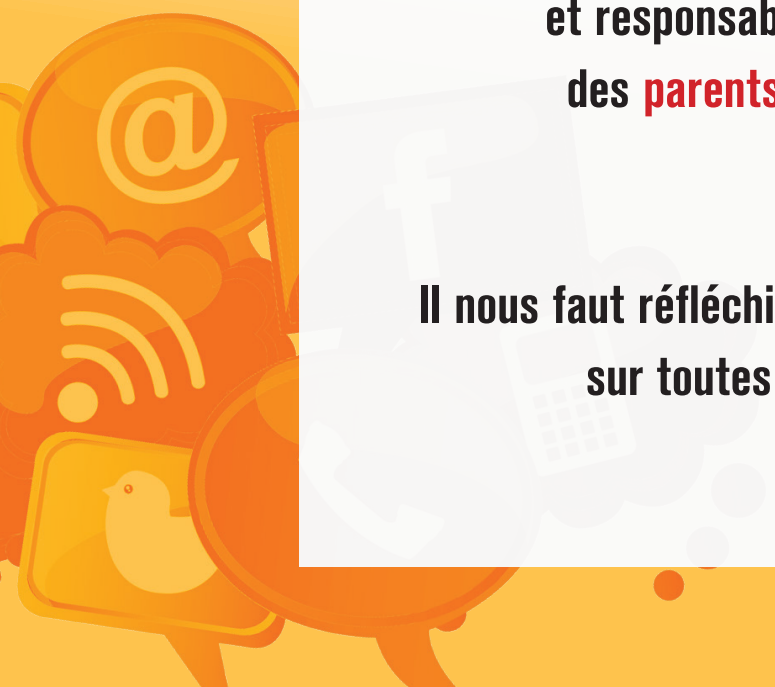
- Si vous étiez victime de cyberharcèlement ou de sextage de la part de votre amoureux ou de votre amoureuse, que feriez-vous?
- Demanderiez-vous de l'aide? Au près de qui ou de quelle ressource? À partir de quel moment le feriez-vous?
- Que conseilleriez-vous à une jeune victime de cyberharcèlement? Quel type de soutien pourriez-vous lui apporter?
- Que conseilleriez-vous à un jeune qui harcèle son ou sa partenaire? Comment pourriez-vous l'aider à se défaire de ce comportement?
- Que conseilleriez-vous aux parents d'une victime? Et aux parents du jeune qui a commis ces délits?
- Beaucoup de jeunes sont témoins de diverses formes de cyberviolence. Croyez-vous que les témoins pourraient agir afin que cessent ces situations? De quelle manière?
- Les fournisseurs de services Internet peuvent-ils être mis à contribution dans la recherche de solutions? Que pourraient-ils faire?
- Quelles actions pourraient être menées dans la société pour combattre le cyberharcèlement dans les relations amoureuses et les ravages du sextage?
- Y a-t-il des actions que vous, ou les jeunes autour de vous, pourriez entreprendre? Lesquelles?
- Comment prévenir ces formes de cyberviolence afin qu'aucun jeune n'ait à en souffrir?

**Que faire face au cyberharcèlement et au sextage
exercés par des jeunes ?**

**Comment aider les filles et les garçons aux prises
avec ces formes de cyberviolence ?**

Où et comment tracer la ligne entre **vie privée
et espace public, amour et **contrôle**,
rapprochement et **harcèlement**,
intimité sexuelle et **pornographie** juvénile,
geste banal et acte **illégal**, immaturité
et criminalité, **victime** et auteur du **délit**,
spectateur passif et **témoin** actif,
aide et dénonciation, **responsabilisation**
et judiciarisation, **droits** des victimes
et responsabilités des **jeunes**,
des **parents** et des **écoles** ?**

**Il nous faut réfléchir et agir avec les jeunes
sur toutes ces questions.**



AGIR, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Amanda Todd, Rehtaeh Parsons, de jeunes adolescentes canadiennes âgées respectivement de 15 et 17 ans, ont pensé qu'elles ne goûteraient plus jamais un instant de bonheur et de liberté. Elles se sont enlevé la vie. La diffusion sur Internet d'images sexuelles d'elles-mêmes, sans leur consentement, a détruit leur vie et celle de leurs proches. Humiliées, dévastées, rejetées par leurs pairs parce que ces photos et vidéos ont été partagées par un nombre incalculable d'individus, jeunes et moins jeunes, au moyen d'Internet et des réseaux sociaux. Elles ne s'en sont jamais remises. Avant de mettre fin à ses jours, Amanda a laissé un témoignage émouvant permettant d'éveiller la conscience des jeunes¹. Pour honorer la mémoire de sa fille, le père de Rehtaeh mène des activités de sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles secondaires de la Nouvelle-Écosse.

Les formes de violence exercées au moyen des TIC peuvent aussi être plus insidieuses, mais leurs conséquences ne sont jamais banales. Les victimes doivent savoir qu'elles peuvent s'en sortir. Avec le soutien de personnes de confiance, il est possible de mettre un terme à ces situations. Il existe des lois interdisant ces pratiques et de plus en plus de stratégies de prévention et d'intervention pour contrer les cyberviolences et soutenir les jeunes, victimes, témoins et auteurs. Nous présentons dans cette section plusieurs pistes d'action afin d'outiller les personnes impliquées à agir face aux cyberviolences dans les relations amoureuses des jeunes.

Des indices pour mieux dépister

Il existe des indices qui peuvent laisser croire que des jeunes vivent de la violence dans leur relation amoureuse ou encore, en exercent auprès de leur partenaire. Reconnaître ces signes, qui se manifestent en ligne comme dans la vie quotidienne, contribue au dépistage d'une situation de violence. Une fois la cyberviolence identifiée, il est plus facile de la faire cesser et d'intervenir auprès des adolescents et adolescentes qui en sont les victimes afin de leur offrir de l'aide.

Comportements des victimes

Les jeunes qui vivent du cyberharcèlement ou d'autres formes de cyberviolence dans un contexte amoureux affichent souvent des changements de comportements qui peuvent être des signes de la violence subie. Voici quelques indicateurs de ces comportements.

- > Éviter d'utiliser son téléphone cellulaire ou son ordinateur ou, à l'inverse, s'en servir bien plus souvent qu'à l'habitude.
- > Vivre de grandes émotions ou se mettre en retrait, ou encore vivre de la colère après avoir reçu des courriels, des textos ou des messages instantanés.
- > Faire preuve de discrétion par rapport à ses activités sur Internet et éviter les conversations qui ont trait à son téléphone cellulaire ou à son ordinateur.
- > Hésiter à quitter le domicile ou éviter les activités sociales habituelles.

1- On peut visionner le message qu'elle a laissé sur YouTube au <https://www.youtube.com/watch?v=k6qmvDpc--c>

- > S'isoler de ses amis et de sa famille.
- > Prendre du retard dans ses travaux scolaires ou voir ses résultats scolaires diminués.
- > Se rendre à l'école à contrecœur ou refuser d'y aller sans raison précise.
- > Sembler triste, faire preuve d'impatience ou se mettre en colère plus qu'à l'habitude.
- > Avoir de la difficulté à dormir ou perdre l'appétit.

Comportements des jeunes qui commettent le cyberharcèlement

Les jeunes qui exercent du cyberharcèlement ou d'autres formes de violence envers leur partenaire affichent certains comportements singuliers. Ceux-ci sont autant de signes qui permettent de détecter la violence et d'aider les jeunes qui l'exercent à changer leurs comportements.

- > Faire preuve de jalousie ou de possessivité extrêmes.
- > Dénigrer son ou sa partenaire dans la vie réelle et dans ses communications virtuelles.
- > Menacer directement ou par messagerie son ou sa partenaire.
- > Isoler son ou sa partenaire de ses amis ou de sa famille.
- > Téléphoner ou expédier des courriels ou des textos constamment, à toute heure du jour ou de la nuit.
- > Supprimer des « amis » sur les réseaux sociaux de son ou sa partenaire.
- > Propager de fausses accusations au sujet de son ou sa partenaire.
- > Utiliser les mots de passe de son ou sa partenaire sans son autorisation ou modifier son profil sur les réseaux sociaux sans sa permission.
- > Empêcher son ou sa partenaire de faire ce qu'il ou elle veut et contrôler ses déplacements.
- > Exercer des pressions pour que son ou sa partenaire lui transmette des photos ou des vidéos à caractère sexuel.

Que peut faire la victime ?

Subir du cyberharcèlement de la part de son amoureux ou de son amoureuse, savoir que l'on diffuse des photos intimes de soi sur Internet, sans consentement, peut être une expérience très déstabilisante. Si vous connaissez une victime de cyberharcèlement ou de sextage, dites-lui de ne pas s'isoler et de demander de l'aide. Avec le soutien d'amis et de proches, il lui sera beaucoup plus facile de mettre un terme à la situation qui la fait souffrir. Les victimes ne sont pas responsables des gestes de leur partenaire et des paroles méprisantes que des personnes peuvent diffuser à leur sujet sur Internet. Voici quelques conseils que vous pouvez donner aux victimes pour les aider.

Sur le plan personnel

- > Demandez de l'aide auprès d'un adulte de confiance, comme un parent, un enseignant, un psychoéducateur, un intervenant jeunesse.
- > Parlez de ce que vous vivez aux amis en qui vous avez confiance.
- > Si vous craignez pour votre sécurité, dites-le clairement aux personnes qui vous entourent.
- > Adoptez un plan de protection qui peut inclure les mesures suivantes : ne pas rencontrer votre partenaire seul à seul, lui interdire d'entrer chez vous, vous faire accompagner le plus possible pour vous rendre à l'école ou ailleurs, aviser vos proches de vos déplacements, planifier quoi faire en cas d'épisode de violence.
- > Signalez à la police une situation de cyberharcèlement, de menace ou de diffusion d'images intimes de vous-même sans votre consentement. Les services policiers prendront les mesures nécessaires pour faire cesser la situation. Prévoyez qu'une personne vous accompagne lors de votre déclaration aux policiers.
- > Si des poursuites criminelles sont engagées, collaborez avec les policiers et les acteurs du système judiciaire : procureur, juge, intervenant d'un centre jeunesse ou d'un organisme de justice alternative. Vous pourriez être appelé à participer au processus judiciaire et à témoigner à la cour.
- > Prenez soin de vous et tentez de renouer avec des activités qui vous font du bien.
- > Évitez de vous cacher ou de vous isoler.
- > Visualisez des images positives de vous-même, de choses ou de gens que vous aimez.
- > Rappelez-vous que vous êtes la même personne qu'auparavant. Rien de ce qui vous arrive ne changera qui vous êtes.
- > Surtout, gardez espoir. La situation va s'améliorer.

Sur le plan technologique

- > Cessez de répondre aux messages, textos et courriels de votre amoureux ou de votre amoureuse qui vous harcèle et des personnes qui ne vous respectent pas.
- > Ne répliquez pas aux menaces. Cela pourrait envenimer la situation et être retenu contre vous dans l'éventualité d'une poursuite judiciaire.

- > Bloquez les adresses ou les numéros de téléphone de la personne qui vous harcèle ou des personnes qui publient des commentaires blessants à votre endroit.
- > Changez vos mots de passe sur vos profils de réseaux sociaux s'ils ont été utilisés sans votre autorisation et ne partagez pas vos mots de passe.
- > Sauvegardez toutes les communications contenant des menaces ou du harcèlement. Elles pourraient servir de preuve en cas de poursuite judiciaire. Faites des captures d'écran des sites de réseaux sociaux sur lesquels ont pu paraître de tels contenus.
- > Signalez le cyberharcèlement au fournisseur d'accès Internet ou au fournisseur de service mobile.
- > Demandez le retrait des images à caractère sexuel aux responsables des sites sur lesquels elles ont pu se retrouver en insistant sur le fait que vous avez moins de 18 ans. Pour en savoir davantage sur les mesures à prendre lorsque des photos ou des vidéos ont été publiées sur Internet, consultez l'excellent site [AidezMoiSVP](#).

Que peut faire le jeune qui exerce de la cyberviolence ?

Parce que le cyberharcèlement entraîne de graves conséquences pour les jeunes qui en sont victimes, l'adolescent ou l'adolescente qui l'exerce doit cesser immédiatement ces agissements. Les jeunes qui font du cyberharcèlement peuvent agir en prenant leurs responsabilités. L'accompagnement d'un adulte leur permettra plus facilement d'apprendre de la situation et de travailler, pas à pas, à changer leur comportement nuisible. Voici des conseils à donner aux jeunes qui exercent de la cyberviolence.

- > Cessez immédiatement tout acte de cyberharcèlement, comme l'envoi constant de textos à votre partenaire, les menaces ou la publication de commentaires inappropriés sur les réseaux sociaux.
- > Cessez de contrôler les allées et venues de votre amoureux ou de votre amoureuse.
- > Retirez, dans la mesure du possible, tout message, photo ou vidéo inappropriés des endroits où ils ont été publiés.
- > Parlez à un adulte de ce que vous avez fait et des sentiments qui vous habitent. Demandez de l'aide pour changer votre comportement.
- > Soyez accompagné d'un adulte qui vous apprendra à mieux gérer vos émotions et à changer votre comportement.
- > Prenez conscience des effets dévastateurs de vos agissements sur votre amoureux ou votre amoureuse et sur son entourage. Accordez du temps à cette réflexion.
- > Assumez la responsabilité de vos actes et cherchez à réparer les torts que vous avez causés à la victime et à ses proches.
- > Soyez conscient que votre conduite va à l'encontre du code de vie de votre école et que vous pourriez recevoir une sanction (suspension, etc.) de la part de la direction.
- > Soyez conscient que vos agissements pourraient faire l'objet d'une accusation de nature criminelle.
- > Si des accusations d'infraction criminelle sont portées contre vous, collaborez avec les policiers et les acteurs du système judiciaire : procureur, juge, intervenant d'un centre jeunesse ou d'un organisme de justice alternative.

Que peuvent faire les témoins ?

Être témoin d'une situation de cyberviolence peut placer un jeune dans une situation délicate et inconfortable. C'est encore plus vrai lorsque la cyberviolence se déploie dans un contexte conjugal et que les témoins connaissent bien les partenaires du couple. Le réflexe premier est souvent de demeurer « spectateur » de situations qui apparaissent pourtant inacceptables à leurs propres yeux. Les témoins croient souvent qu'il est préférable de ne pas s'immiscer dans la vie « privée » de leurs amis. Ils ou elles ont tendance à banaliser la situation et peuvent même participer à la diffusion de messages inappropriés sans se rendre compte que leur comportement aggrave la situation.

Les témoins font souvent preuve d'insouciance par rapport à la gravité de la violence exercée. Ils ou elles pensent qu'avec le temps, les choses vont finir par s'arranger, alors qu'au contraire le harcèlement et la cyberviolence augmentent. Voici des conseils à donner à de jeunes témoins d'une situation de cyberharcèlement dans un contexte amoureux ou de sextage sans consentement. Les témoins peuvent jouer un rôle déterminant pour mettre fin à ces situations.

Sur le plan personnel

- > Évitez de juger la victime.
- > Écoutez-la, réconfortez-la, soyez disponible, sachant qu'il peut s'avérer très difficile pour elle de se confier.
- > Évitez de lui promettre de ne rien dévoiler de sa situation à qui que ce soit et de maintenir le secret.
- > Valorisez ses forces et ses qualités.
- > Faites-lui savoir que vous considérez les gestes de cyberviolence comme étant inacceptables et que le harcèlement et la jalousie ne sont pas des preuves d'amour.
- > Répétez-lui qu'elle n'est pas responsable des violences qu'elle a subies. Faites-lui part de vos inquiétudes quant à son bien-être et à sa sécurité.
- > Si le contexte est sécuritaire, dites au jeune qui la harcèle de cesser de le faire.
- > Parlez de la situation de cyberviolence à la direction de l'école ou à un adulte de confiance. Invitez la victime et la personne qui exerce cette forme de violence à en faire autant.
- > Communiquez au service de police tout comportement de cyberharcèlement ou de sextage sans consentement. Collaborez avec les services policiers qui auront peut-être besoin de votre témoignage.

Sur le plan technologique

- > Ne partagez jamais avec d'autres personnes sur Internet un message inapproprié, une image ou une vidéo sexuellement explicites.
- > Sauvegardez toutes les communications contenant des menaces ou du harcèlement et dont vous êtes témoin. Elles pourraient servir de preuve dans l'éventualité d'une poursuite judiciaire. Faites des captures d'écran des sites de réseaux sociaux sur lesquels ont pu paraître ces messages, photos ou vidéos.

- > Bloquez les adresses ou les numéros de téléphone de la personne qui harcèle ou des personnes qui publient des commentaires blessants. Dites publiquement que vous les bloquez pour donner l'exemple.
- > Signalez aux sites de réseaux sociaux tout contenu qui va à l'encontre de leurs politiques ou de leurs normes. Les responsables de ces sites sont en mesure de restreindre, voire d'interdire, l'accès aux personnes qui contreviennent à celles-ci.

Que peuvent faire les parents de la victime ?

Apprendre que son adolescent ou son adolescente est victime de cyberviolence ou encore que des images sexuellement explicites de son enfant circulent sur Internet peut être bouleversant. Les parents exposés à ces situations vivent toute sorte d'émotions qui vont de l'inquiétude à la colère, de la peur au sentiment d'échec. Malgré ces émotions difficiles, il importe de tenter de rester calme et lucide. Les parents d'une victime de cyberviolence doivent savoir que le soutien offert à leur enfant sera déterminant dans leur quête pour retrouver un mieux-être. Les parents auront peut-être besoin d'un accompagnement pour mieux comprendre ce qui arrive à leur enfant et pour mieux l'aider à s'en sortir. Voici des conseils à donner aux parents de la victime.

Dans la relation à votre enfant

- > Ne réagissez pas de manière excessive lors du dévoilement de la situation.
- > Évitez de juger votre enfant.
- > Soyez en mode écoute. Laissez-lui le temps et l'espace nécessaires pour l'amener à parler de sa situation.
- > Rassurez votre enfant, assurez-lui de votre soutien, apaisez ses craintes.
- > Encouragez fortement votre enfant à s'entourer de ses amis.
- > Faites participer votre enfant à la recherche et à la mise en place de solutions.
- > Communiquez avec la direction de l'école pour vous informer des mesures qui pourraient être prises pour assurer la sécurité de votre enfant et mettre un terme aux cyberviolences dont il ou elle est victime.
- > Signalez au service de police le cyberharcèlement ou la diffusion d'images intimes de votre enfant sur Internet afin que soient prises les mesures nécessaires pour faire cesser la situation.
- > Si une poursuite judiciaire est menée à l'endroit des jeunes qui ont commis le délit, collaborez avec les services policiers et les acteurs du système de justice : procureur, juge, intervenant d'un centre jeunesse ou d'un organisme de justice alternative.
- > Informez-vous des étapes du processus judiciaire auprès du centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de votre région et soutenez votre enfant lors des procédures.
- > Si votre enfant éprouve de manière persistante de l'anxiété, une perte d'appétit ou de sommeil, ou s'il présente des signes de dépression ou de repli sur soi, communiquez avec votre CLSC.
- > Renseignez-vous auprès du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) et du CAVAC de votre région pour savoir si votre enfant a droit à une indemnité pour les préjudices subis.

Sur le plan technologique

- > Évitez le plus possible de visionner les photos ou les vidéos qui ont été publiées.
- > Demandez à votre enfant de ne pas répondre aux messages de la personne qui fait le harcèlement et de ne pas répliquer aux propos blessants ou humiliants.
- > Recueillez et conservez le plus d'éléments possible attestant du harcèlement subi par votre enfant, qu'il s'agisse de messages téléphoniques, de textos ou de courriels. Faites des captures d'écran des messages blessants et des photos inappropriées concernant votre jeune sur les réseaux sociaux.
- > Signalez le cyberharcèlement au fournisseur d'accès Internet ou au fournisseur de service mobile afin qu'il contribue à y mettre fin.
- > Demandez le retrait des images à caractère sexuel aux responsables des sites sur lesquels elles ont pu se retrouver en mentionnant que la personne qui s'y retrouve a moins de 18 ans. Pour en savoir davantage sur les mesures à prendre quand des photos ou des vidéos intimes ont été publiées sans consentement sur Internet, consultez le site [AidezMoiSVP](#).

Que peuvent faire les parents du jeune qui exerce de la cyberviolence ?

Apprendre que son enfant exerce de la cyberviolence peut créer chez les parents des émotions de stupeur, de déception, de colère ou de honte. Garder son sang-froid permettra de faire face à la situation le plus efficacement possible. Il importe que les parents de jeunes qui exercent ce type de violence prennent rapidement des mesures pour que leur adolescent ou adolescente mette un terme à ses agissements. Voici quelques conseils à donner à ces parents.

- > Demandez à votre enfant de vous expliquer sa version des faits, ce qui s'est passé. Écoutez son récit jusqu'au bout en évitant de réagir de manière excessive.
- > Expliquez avec fermeté le caractère inacceptable de la cyberviolence. Rappelez-lui qu'il est primordial de traiter les autres avec respect, dans les communications réelles ou virtuelles.
- > Exposez à votre enfant la gravité de ses gestes et les répercussions de sa conduite chez la victime.
- > Expliquez les conséquences sociales et légales de ses gestes. Par exemple, la direction de son école pourrait lui imposer des sanctions, les services policiers pourraient l'interpeller, des accusations criminelles pourraient être portées contre lui ou contre elle et l'affaire pourrait se retrouver devant le tribunal.
- > Cherchez une ressource d'aide pour que votre enfant apprenne à mieux gérer ses émotions, à développer de l'empathie et à changer son comportement.
- > Aidez votre enfant à exprimer ses émotions autrement qu'en recourant au harcèlement ou à la cyberviolence.
- > Dans la mesure du possible, demandez à votre jeune de retirer tout message ou contenu inapproprié des endroits où il ou elle les a publiés.
- > Évaluez avec votre jeune les gestes à poser qui favoriseraient la réparation des torts causés à la victime et à ses proches.
- > Supervisez davantage l'utilisation de l'ordinateur et du téléphone cellulaire de même que les activités que votre jeune exerce en ligne.

- > Encouragez votre enfant à pratiquer la règle d'une minute : une fois un contenu rédigé, s'éloigner de son appareil ou de son ordinateur pendant une minute et, ensuite, y revenir pour relire le contenu en se demandant si ce qui est écrit est menaçant ou blessant.
- > Collaborez avec la direction de l'école, les policiers et les acteurs du système de justice pénale pour adolescents pour responsabiliser votre enfant et prévenir la récidive.

Que peuvent faire les adultes qui travaillent auprès des jeunes ?

Les enseignants, les professionnels de l'éducation et les intervenants jeunesse sont souvent les premiers adultes à qui les jeunes victimes ou témoins de violence se confient pour obtenir des conseils et les guider dans la recherche de solutions. Les adultes qui se préoccupent de la cyberviolence vécue par les jeunes peuvent faire beaucoup pour mettre un terme à ces situations. Leur attitude personnelle et professionnelle de même que leurs interventions éducatives sont des leviers indispensables pour prévenir ce phénomène et instaurer un environnement respectueux et sécuritaire pour les jeunes.

Dans les politiques de l'établissement

- > Si vous travaillez dans le milieu de l'éducation, référez-vous aux mesures prévues au plan de lutte contre l'intimidation et la violence de votre établissement scolaire.
- > Si vous œuvrez auprès des jeunes dans un autre milieu, assurez-vous que votre établissement a une politique, un règlement ou un code de conduite qui inclut une interdiction d'exercer, par quelque moyen que ce soit, la cyberviolence à l'endroit d'un ou d'une jeune ou d'un membre du personnel. De plus, n'hésitez pas à identifier le sextage sans consentement comme un comportement inapproprié et illégal.

Dans votre relation avec les jeunes

- > Si vous êtes en présence d'indices d'une situation de cyberviolence dans un contexte amoureux, abordez la question avec la victime et/ou avec l'ado qui commet le délit. Dites que vous avez observé un changement dans leurs comportements et que leur bien-être vous préoccupe.
- > Prenez au sérieux toute situation de cyberviolence qu'un jeune vous confie.
- > Si un jeune vous dit être victime de sextage ou de cyberharcèlement, évaluez rapidement la situation, assurez-vous de sa sécurité et agissez avec promptitude auprès de la personne qui commet le délit pour mettre un terme à ces violences.
- > Soyez à l'écoute de la victime ou du témoin et offrez-leur votre soutien jusqu'à ce que des mesures soient prises pour faire cesser la situation.
- > Communiquez avec les parents de la victime et collaborez avec eux à la recherche et la mise en place de solutions.
- > Si la situation le requiert, communiquez avec le service de police pour signaler une situation de cyberharcèlement ou de sextage sans consentement.
- > Au besoin, orientez les jeunes impliqués dans un incident vers des ressources d'aide professionnelles. Assurez un suivi de l'intervention.

Dans vos interventions éducatives

- > Dans vos relations avec les jeunes, prenez fermement position contre les cyberviolences et toute forme de violence exercée par des jeunes.
- > Organisez des activités de sensibilisation au cyberharcèlement et au sextage dans les relations amoureuses des jeunes. Impliquez les jeunes dans la recherche active de pistes d'actions pour combattre ces phénomènes.
- > Créez des groupes d'éducation par les pairs pour prévenir et intervenir face aux cyberviolences.
- > Mettez en œuvre des activités qui visent le développement des compétences sociales des jeunes dans le cyberspace et dans le monde réel (relations amoureuses saines, empathie, gestion de conflit, communication efficace, estime de soi, etc.).
- > Invitez des organismes spécialisés dans la promotion des rapports égalitaires pour venir parler aux jeunes.
- > Éduquez les jeunes à adopter des comportements éthiques et responsables dans leurs communications virtuelles.
- > Mobilisez le personnel, les jeunes et les parents à participer à la mise en place de stratégies de lutte contre le cyberharcèlement et le sextage dans les relations amoureuses des jeunes.

RESSOURCES D'AIDE ET D'INFORMATION

Principales ressources au Québec

Aide

Ligne d'urgence 911

La ligne permet de joindre les services d'urgence et de recevoir l'assistance des policiers. Gratuit, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

 911 ou 310-4141
 *4141 (cellulaire)

Centre local de services communautaires (CLSC)

Un CLSC est un organisme public offrant des services sociaux et de santé de première ligne à la population québécoise.

 811 (sans frais)
 www.indexsante.ca/CLSC/

Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

Organismes à but non lucratif, les CALACS fournissent des services d'aide aux adolescentes et aux femmes qui vivent ou qui ont vécu une agression à caractère sexuel.

 1 877 717-5252 (sans frais)
 www.rqcalacs.qc.ca

Centres de prévention du suicide

Les centres de prévention du suicide offrent des services professionnels d'aide gratuits et confidentiels, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

 1 866 APPELLE (1 866 277-3553)
(sans frais)
 www.aqps.info

Jeunesse, J'écoute

Jeunesse, J'écoute est un service de consultation pour les jeunes, par téléphone ou par Internet. Il est gratuit, anonyme et confidentiel, et est offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

 1 800 668-6868 (sans frais)
 www.jeunessejecoute.ca

LigneParents

LigneParents est un service d'intervention accessible jour et nuit, gratuit, confidentiel et offert par des intervenants aux parents d'enfants de 0 à 20 ans.

 1 800 361-5085 (sans frais)
 www.ligneparents.com

Tel-jeunes

Tel-jeunes est un service d'intervention téléphonique offert aux jeunes de 5 à 20 ans. Le service est confidentiel, gratuit et disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

 1 800 263-2266 (sans frais)
 www.teljeunes.com

Justice

Association québécoise Plaidoyer-Victimes

Organisme à but non lucratif, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes promeut et défend les droits et les intérêts des victimes d'actes criminels. L'Association produit des outils d'information juridique vulgarisée et peut guider les victimes et leurs proches dans leur parcours dans le système de justice.



514 526-9037



www.aqpv.ca

Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Les centres d'aide aux victimes d'actes criminels offrent des services de première ligne aux victimes d'actes criminels: évaluation des besoins, intervention psychojudiciaire, information et assistance technique, préparation pour le témoignage à la cour.



1 866 LECAVAC (1 866 532-2822)
(sans frais)



www.cavac.qc.ca

Organismes de justice alternative

Les organismes de justice alternative (OJA) sont des organismes communautaires chargés de l'application de certaines mesures et sanctions prévues à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Les OJA offrent aussi des services de médiation entre les victimes et les jeunes contrevenants. Les OJA sont regroupés au sein des deux organisations suivantes.

Regroupement des organismes de justice alternative du Québec



514 522-2554



www.rojaq.qc.ca

Association des organismes de justice alternative du Québec



www.assojaq.org

Promotion de l'égalité

Dans toutes les régions du Québec, il existe des organismes communautaires qui mettent en œuvre des programmes de promotion de l'égalité entre les sexes à l'adolescence et de prévention de la violence. Consultez le Y des femmes de Montréal, les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes, les centres de femmes et les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) pour connaître les projets éducatifs offerts dans votre région. Les programmes *ViRAJ* et *PASSAJ*, tout comme la *Trousse PREMIÈRES AMOURS* du Projet Relations amoureuses des jeunes, constituent aussi de bons outils.

Sites d'intérêt

AidezMoiSVP

Ce site vient en aide aux jeunes de 13 à 17 ans qui sont confrontés à la diffusion par d'autres jeunes d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel. Il donne des conseils pratiques pour les aider à reprendre le contrôle de la situation et explique comment contacter les sites et les services Internet pour demander le retrait d'une photo ou d'une vidéo.



www.aidezmoisvp.ca

Aimer sans violence

Par le biais de textes, jeux-questionnaires, clips et romans vidéo, ce site Internet permet aux jeunes de faire le point sur leur relation amoureuse, sur la violence dans ce type de relation et sur les mythes et les réalités qui existent à ce sujet.



www.aimersansviolence.com

Branché sur le positif

Créé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du gouvernement du Québec, ce microsite est principalement destiné aux jeunes victimes, témoins et intimidateurs. Il s'adresse également à leurs parents et au personnel du domaine de l'éducation. On y trouve de nombreux renseignements concernant la violence et l'intimidation, notamment sur la manière de les reconnaître, sur les actions à entreprendre lorsque les jeunes en sont victimes et sur les ressources d'aide disponibles.



www.branchepositif.gouv.qc.ca

Centre canadien d'information sur le cyberharcèlement

Le site Internet du Centre canadien d'information sur le cyberharcèlement offre des informations sur des questions d'ordre technique complexes entourant ce crime, sur les actions que les victimes peuvent entreprendre, sur les lois et leur application, ainsi que sur les procédures en matière de justice criminelle.



www.cyberstalking.ca/fr

Cyberaide

Cyberaide.ca relève du Centre canadien de protection de l'enfance. Il reçoit et traite les signalements du public relativement à du matériel potentiellement illégal et il transmet toutes les informations pertinentes à l'instance policière ou à l'agence de protection de l'enfance concernée. Le site Internet offre un centre d'information, de ressources et d'orientation pour aider les familles à assurer leur sécurité et celle de leurs enfants en ligne.



www.cyberaide.ca

Définir la frontière (*Define the Line*)

Le site Internet du projet de recherche « Définir la Frontière » vise à inciter le public à comprendre la ligne de démarcation entre la cyberintimidation et la citoyenneté numérique par le biais des politiques, de l'éducation et du droit.



www.definirlafrontiere.ca

Des mots sans maux

Ce site a été créé par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Il s'adresse aux jeunes et vise, au moyen de jeux, à les sensibiliser aux rapports de force dans les relations amoureuses et entre les pairs. Il offre des pistes de réflexion et d'action, entre autres face à la cyberintimidation, au harcèlement et au contrôle amoureux.

 www.desmotssansmaux.com

Éducaloi

L'espace jeunesse du site d'Éducaloi met à la disposition des jeunes de l'information sur la loi et sur leurs droits, notamment en lien avec l'utilisation d'Internet et les réseaux sociaux et sur les crimes qui peuvent être commis dans le cyberspace.

 www.educaloi.qc.ca

HabiloMédias

Ce site Internet offre des informations relatives à différents enjeux (cybersécurité, pornographie, vie privée, etc.) et de nombreuses ressources pour les parents et le personnel enseignant. Il poursuit l'objectif de veiller à ce que les adolescents développent une pensée critique leur permettant d'utiliser les médias à titre de citoyens numériques actifs et éclairés.

 habilomedias.ca

Pensez cybersécurité

Conçu à l'intention des parents et des jeunes par Sécurité publique Canada, ce site Internet fournit des renseignements, des conseils et des outils sur la cyberintimidation et la diffusion non consentie d'images intimes en ligne. Il présente aussi les répercussions sociales et les conséquences juridiques possibles de ce type de violence.

 www.pensezcybersecurite.gc.ca

LEXIQUE

Capture d'écran: Il s'agit d'une copie partielle ou totale de l'image affichée sur un écran d'ordinateur, de moniteur ou de cellulaire. La capture d'écran est aussi appelée *copie d'écran*.

Cyberharcèlement: C'est un acte de contrôle commis de façon répétée en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour harceler une personne ou un groupe de personnes.

Enregistreur de frappe: Un enregistreur de frappe est un logiciel qui surveille et capture tout ce qu'une personne tape au clavier d'un ordinateur, que ce soit des mots de passe, des noms d'utilisateurs, des sites Internet visités ou d'autres informations que la personne considère comme privées.

Messagerie texte: Ce type de service permet aux personnes abonnées de la téléphonie cellulaire d'échanger des messages sous forme de textes, d'images ou de vidéos.

Logiciel espion: Un logiciel espion est un programme informatique ou un périphérique qui permet à des personnes non autorisées de surveiller secrètement l'utilisation qui est faite d'un ordinateur et de recueillir des renseignements à cet égard. Le logiciel espion permet de faire le suivi de chacune des frappes, de chaque application logicielle utilisée, de chaque site Web consulté et de chaque message envoyé au moyen de la messagerie instantanée.

Messagerie instantanée: Ce type de service permet aux personnes abonnées d'envoyer et de recevoir des messages en ligne, donc de converser. Les programmes de messagerie instantanée permettent l'échange de fichiers d'images, de fichiers sonores et de fichiers vidéo.

Réseaux sociaux: Les réseaux sociaux sont des applications Internet qui permettent aux utilisateurs, individus ou organisations, de se relier

entre eux. Ils se représentent par une structure ou une forme dynamique de groupement social. Les utilisateurs fournissent la plus grande partie du contenu qui s'y trouve : publications, photos, liens Internet, etc. Les plus connus actuellement sont Facebook, YouTube, Twitter et MySpace.

Sextage: Ce terme est né du croisement des mots « sexe » et « textage ». Le sextage désigne l'action de créer et de transmettre ou de partager des messages sexuellement explicites, des photos ou des vidéos de nudité partielle ou totale, au moyen d'un cellulaire, d'Internet ou de tout autre dispositif de communication numérique.

Système de positionnement global (Global Positioning System ou GPS): Il s'agit d'un système de géolocalisation qui permet de déterminer la position exacte d'une personne à un moment précis, notamment à l'aide de son téléphone cellulaire.

Téléphone intelligent: Un téléphone intelligent est un type de téléphone cellulaire doté de caractéristiques technologiques telles que la connexion Internet, la messagerie électronique et d'autres applications que l'on retrouve sur des ordinateurs personnels.

Ces définitions ont été tirées ou adaptées des sources suivantes: Direction des services aux victimes de Justice Manitoba. (s.d.) Le harcèlement criminel est un crime, 34 p., repéré à <http://www.gov.mb.ca/justice/domestic/pdf/stalkingfr.pdf>; Centre canadien d'information sur le cyberharcèlement. (2011). Glossaire sur le cyberharcèlement, repéré à <http://www.cyberstalking.ca/fr/glossaire>; Collectif. (2013). «Cyberappréciation»: Branché sur le positif — Guide de l'animateur au niveau secondaire, 30 p., repéré à http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/declencheurs/intimidation/Cyberapp_GuideAnimateur_Secondaire.pdf.

RÉFÉRENCES

BREAK THE CYCLE & LOVEISRESPECT'S NATIONAL YOUTH ADVISORY BOARD. (s.d.). Love is not Abuse — A Teen Dating Violence and Abuse Prevention Curriculum (High School Edition). Repéré à <https://www.breakthecycle.org/sites/default/files/pdf/lina-curriculum-high-school.pdf>

CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE. (2012). Faire face à l'autoexploitation juvénile. Guide pour les familles. Repéré à https://www.cybertip.ca/pdfs/SPEX_FamilyGuide_Web_single_fr.pdf

FAIRBAIRN, J., BIVENS, R., & DAWSON, M. (2013). Sexual Violence and Social Media: Building a Framework for Prevention. Repéré à <http://www.violenceresearch.ca/sites/default/files/FAIRBAIRN2.pdf>

DIRECTION DES SERVICES AUX VICTIMES DE JUSTICE MANITOBA. (s.d.). Le harcèlement criminel est un crime — Que faire si vous en êtes victime? Repéré à <http://www.gov.mb.ca/justice/domestic/pdf/stalkingfr.pdf>

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA. (2011). La violence dans les fréquentations. Dites Non! Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cp-pc/date-freq-violence-fra.htm>

GENOIS GAGNON, J.-M. (7 novembre 2013). Le sexto, la nouvelle lettre d'amour? *Le Soleil*. Repéré à <http://www.lapresse.ca/le-soleil/dossiers/penser-lhumain/201311/06/01-4708021-le-sexto-la-nouvelle-lettre-damour.php>

LENHART, A. (2009). Teens and Sexting: How and Why Minor Teens are Sending Sexually Suggestive Nude or Nearly Nude Images via Text Messaging. Repéré à <http://pewresearch.org/assets/pdf/teens-and-sexting.pdf>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. (2013). Branché sur le positif. Repéré à <http://www.mels.gouv.qc.ca/branche-sur-le-positif/>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. (2009). La violence à l'école: ça vaut le coup d'agir ensemble! Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école 2008-2011. Repéré à http://www.mels.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/EPEPS/Formation_jeunes/ViolenceEcole_f.pdf

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2012). Criminalité dans un contexte conjugal au Québec — Faits saillants 2011. Repéré à http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/statistiques/violence_conjugale/2011/violence_conjugale_2011.pdf

PICARD, P., GLAUBER, A., & RANDEL, J. (2007). Tech Abuse in Teen Relationships Study. Repéré à <http://www.loveisrespect.org/wp-content/uploads/2009/03/liz-claiborne-2007-tech-relationship-abuse.pdf>

PROJET DE LOI C-13, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la concurrence et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, 2^e session, 41^e législature, Ottawa, 2013.

THE NATIONAL CAMPAIGN TO PREVENT TEEN AND UNPLANNED PREGNANCY. (2008). Sex and Tech Results from a Survey of Teens and Young Adults. Repéré à http://www.afim.org/SexTech_Summary.pdf

ZWEIG, J. M., DANK, M., LACHMAN, P., & YAHNER, J. (2013). Technology, Teen Dating Violence and Abuse, and Bullying. Repéré à <http://www.urban.org/publications/412891.html>

24 HEURES textos



Commandez la vidéo et le guide à
Association québécoise Plaidoyer-Victimes
Tél.: 514 526-9037
Courriel : aqpv@aqpv.ca
www.aqpv.ca



Une production de



Un projet en partenariat avec



Financé par



Ministère de la Justice
Canada



Bertrand St-Arnaud, ministre de la Justice
Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique
Agnès Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
ministre du Travail et
ministre responsable de la Condition féminine
Véronique Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux
et à la Protection de la jeunesse